

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 21/22 (1913)

Heft: 1

Rubrik: VIe assemblée de délégués des sociétés romandes de samaritains à Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

elles sont placées, et c'est de cette administration qu'elles toucheront chevaux, harnachements, chars de réquisition, conducteurs, subsistance, etc.

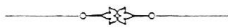
* * *

Par ce court exposé des projets de la Direction de la Croix-Rouge qui a déjà consulté les commandants des colonnes existant actuellement, on voit qu'il ne sera pas très difficile de faire surgir de notre sol romand quelques-unes de ces formations si nécessaires pour compléter notre Service de santé en Suisse.

Dans quelques semaines l'argent indispensable nous sera alloué et nous aimons à croire qu'en 1915 nous aurons quatre ou cinq colonnes auxiliaires dans la Suisse française. Les sociétés de samaritains sont tout indiquées pour coopérer à cette or-

ganisation; il semble qu'elles doivent prendre contact avec les sections de la Croix-Rouge de leur rayon d'activité, et surtout préparer le terrain en cherchant du personnel apte à prêter son concours aux futures colonnes.

Aujourd'hui que nous savons que ce personnel sera rétribué convenablement — nous allions dire: largement —, aujourd'hui que nous voyons que tout l'équipement personnel et tout le matériel sera fourni par la Croix-Rouge, que les frais incombant aux sections patronesses seront minimes, nous pouvons aller de l'avant, nous devons faire de la propagande en faveur d'une institution nécessaire dans notre pays dont l'armée doit être prête depuis la ligne de tirailleurs jusqu'au dernier lit qui recevra nos blessés. D^r M^l.



VI^e Assemblée de délégués des sociétés romandes de samaritains à Lausanne

le dimanche, 9 novembre 1913, à 2 heures, à l'Hôtel-de-ville

Ordre du jour:

- 1° Appel des délégués.
- 2° Nouvelles prescriptions (projet) concernant les colonnes de transport (D^r Marval).
- 3° Cours de moniteurs pour la Suisse romande en 1914.
- 4° Projet de fusion entre les samaritains et la section de la Croix-Rouge de Ste-Croix (Ste-Croix).
- 5° Les sacoches de samaritains doivent-elles contenir un désinfectant? (D^r Marval).
- 6° Expériences faites avec les dépôts de matériel (D^r Guisan, Lausanne).
- 7° Insigne des sections (Neuchâtel). (Voir à ce sujet *La Croix-Rouge suisse*, n° 1, 1913, page 11.
- 8° Divers.

Présidence: M. le D^r C. de Marval.

M. Rauber, président du Comité central de l'Alliance suisse des samaritains, assiste à l'assemblée.

Après l'appel qui fait constater la présence de 58 délégués représentant 28 sections, M. de Marval ouvre la séance par la lecture de son rapport concernant la deuxième question. Celle-ci, très actuelle, de tout intérêt, paraît *in extenso* dans ce même numéro de *La Croix-Rouge suisse* (voir page 2).

La délibération concernant le cours de moniteurs dans la Suisse romande a été passablement laborieuse.

Les difficultés, indiquées par M. de Marval, sont sérieuses. Il s'agit en effet: de trouver un médecin qui dispose d'un

temps suffisant pour donner le cours et qui puisse, non seulement instruire les moniteurs en choses sanitaires, mais encore les instruire de façon à ce qu'eux-mêmes sachent enseigner ce qu'ils auront appris,

d'avoir un instructeur pour les exercices pratiques,

d'obtenir un local bien approprié.

Ceci dit, M. de Marval pose les questions que doivent discuter entre eux les délégués:

M. Rauber pourrait-il nous assurer que le Comité central fera organiser un cours de moniteurs en Suisse romande, en 1914?

Combien de sections désireraient ce cours?

Quelle section voudrait en assumer la responsabilité?

La discussion qui suit permet de constater que les difficultés seront aisément aplanies. Le président de l'Alliance suisse des samaritains certifie que le Comité central s'est occupé de l'organisation d'un cours et qu'une allocation de 600 fr. est prévue pour en couvrir les frais.

Il est réjouissant d'entendre répondre à la deuxième question que si 18 sections participeront au cours, 19 y enverront des délégués!

Enfin, MM. Probst (Yverdon), Seiler (Vevey) et Rœmer (La Chaux-de-Fonds) donnent l'assurance que leurs sections assumeront volontiers la responsabilité du cours. Au vote, Vevey obtient les voix de huit sections, La Chaux-de-Fonds de six et Yverdon de deux.

Si la situation de Vevey n'est pas très centrale, sa section offre l'avantage d'avoir, d'ores et déjà, obtenu la collaboration très qualifiée de M. le D^r de la Harpe. La présence au cours, facilitée aux délégués de sections valaisannes (? *Réd.*), des autorités communales des mieux disposées, un local favorable, augmentent les avan-

tages et expliquent le vote. Il ne reste donc à la section de Vevey qu'à s'entendre avec le Comité central, et cette tâche lui est simplifiée par la présence de son président.

M. Jaccard, délégué de la section des samaritains de Ste-Croix, sans se faire l'interprète de tous les membres de la section de la Croix-Rouge de cette localité, présente un rapport demandant la fusion des deux œuvres à Ste-Croix.

Cette question, déjà résolue affirmativement à Vallorbe, mais soulevée seulement à Ste-Croix, a été très discutée. Et si elle n'a abouti à aucune décision définitive, elle a, du moins, indiqué par les objections et les explications de MM. de Marval, Schauenberg (Vallorbe) et Seiler, quels sont les caractères distinctifs des deux œuvres.

Si les samaritains, dit en substance M. de Marval, travaillent de leurs mains et s'exercent en vue de pouvoir personnellement soulager leur prochain, les membres des sections de la Croix-Rouge ont à payer des cotisations qui servent à préparer la Croix-Rouge pour le temps de guerre, à réunir des fonds, à créer des colonnes de transport, à amasser un matériel coûteux, etc. On peut dire que les samaritains paient *de leur personne*, tandis que les membres de la Croix-Rouge paient *de leur poche*.

Comme les sections de la Croix-Rouge subventionnent l'œuvre des samaritains, ceux-ci dépendent donc plus ou moins des Croix-Rouges; les deux sociétés peuvent et doivent garder leur autonomie; l'une travaille, l'autre paie; leurs buts sont trop différents pour permettre une fusion complète.

A Vevey (M. Seiler), la Croix-Rouge, fortement subventionnée par les fabriques, aide et prépare les samaritains. Les comités des deux sociétés sont formés de

sept membres; ils ont deux caisses, mais un seul caissier, ce qui est une heureuse combinaison vis-à-vis du public qui paie.

A Lausanne, il en est de même.

Lausanne et Vevey ont ainsi trouvé une solution satisfaisante. Pourtant, dans de petites localités où le rayon des membres est restreint, la fusion est admissible, peut-être même désirable: elle évite une dispersion des forces, simplifie les rouages et diminue les frais. Les membres de Val-orbe l'ont compris.

* * *

Pour répondre à la 5^e question, M. de Marval répète les conclusions que les expériences faites à la guerre des Balkans lui avaient suggérées, et qui ont paru dans le n^o 10 de *La Croix-Rouge suisse*:

1^o Ne pas toucher une plaie, à moins qu'elle soit visiblement souillée.

2^o Ne pas laver une plaie, à moins qu'elle ne contienne de la terre, du crottin ou des impuretés visibles.

3^o Nettoyer sommairement — si c'est nécessaire — les alentours de la blessure.

4^o Appliquer, à sec, le plus vite possible, un pansement aseptique en évitant absolument de le toucher avec les doigts, sauf aux extrémités qui ne seront pas en contact avec la plaie.

5^o Fixer ce pansement de sorte qu'il ne puisse pas se déplacer.

Il est donc inutile que la sacoche des samaritains contienne un désinfectant. Dans tout *pansement d'urgence*, le traitement aseptique par l'emploi de la cartouche de pansement est le plus efficace et le plus propre. Vu la gravité de la question, les samaritains émettent ce vœu:

« Les délégués, réunis à Lausanne, ce 9 novembre, après avoir entendu le rapport et les discussions concernant le pansement d'urgence, prient M. de Marval de demander au Comité central d'obtenir

un enseignement uniforme dans la manière de panser les plaies. Ils désirent aussi qu'une circulaire indiquant le traitement opportun soit envoyée aux sections, afin que, dans l'intérêt de la cause du secourisme, celles-ci soumettent ces vœux aux médecins qui dirigent en Suisse des cours de pansements. »

En quelques mots précis, M. A. Guisan parle du dépôt du matériel sanitaire de Lausanne et donne une liste des objets les plus demandés. Organisé en 1911, par la section lausannoise de la Croix-Rouge, ce dépôt est revenu à 550 fr., payés en partie par les médecins réunis alors en conférence. Les objets placés à la Polyclinique sont gérés et soignés par une sœur qui les loue à un prix très modéré, ou les prête aux indigents, contre quittance. La location a produit 192 fr. 30 en 1912, et 200 fr. jusqu'à fin octobre 1913.

A Vevey (M. de la Harpe), le dépôt a fusionné avec l'administration des secours publics, puis avec la ligue antituberculeuse, ce qui a permis d'augmenter le matériel. Ce dernier est distribué trois fois par semaine, par des personnes de bonne volonté. Seuls les pauvres ont droit à cette distribution, ceci afin d'éviter que l'institution ne fasse concurrence au commerce local de matériel sanitaire.

A Fribourg (M. Stamm), les objets déposés à la Crèche réformée sont gérés par une sœur et loués à des prix excessivement bas.

A Genève (M. Cuendet), le dépôt nommé *office sanitaire* prête les objets contre une somme déposée par le locataire. Des listes de prix de location sont offertes aux sections par les trois premières villes.

Partout, il y a eu des restitutions pénibles, parfois même, pas de retour du tout: en ces cas, le locataire peu consciencieux n'a plus droit à la distribution.

Les délibérations s'achèvent au Restaurant lausannois où une excellente collation est offerte par la section de Lausanne.

M. Wanner (Neuchâtel) fait passer différents modèles d'insignes (voir *La Croix-Rouge suisse*, n° 1, 1913) et demande un petit insigne uniforme pour toutes les sections.

Le brassard étant déjà l'insigne obligatoire, il est décidé que les sections qui ont déjà un insigne le garderont et que les autres sont libres d'adopter tel insigne qui leur plaira.

Divers :

M. de Marval, appuyé des délégués, demande qu'avec la modification des statuts de l'Alliance suisse des samaritains il soit prévu une participation romande au sein du Comité central, ceci pour appuyer la seconde partie de la motion suivante :

« Les soussignés, membres de l'Alliance suisse des samaritains, demandent à M. le D^r Carle de Marval, organisateur et président des assemblées de délégués des sections romandes, de bien vouloir

organiser celles-ci en *une journée romande effective et annuelle*, avant l'assemblée des délégués de l'Alliance, de façon à pouvoir y discuter les tractandas figurant à l'ordre du jour de ladite assemblée.

Nous demandons également *qu'un ou deux délégués romands assistent régulièrement aux séances trimestrielles du Comité central*, de façon à défendre les intérêts des Romands.

Lausanne, le 9 novembre 1913. »

Suivent les noms de onze sections romandes.

Pour donner raison aux motionnaires, l'assemblée décide que la prochaine réunion romande aura lieu avant l'assemblée de Berne en juin 1914, et qu'elle aura lieu à La Chaux-de-Fonds, sous la présidence de M. le D^r de Marval, au printemps.

Après quelques paroles de reconnaissance adressées à la section de Lausanne, au nom des 28 sections représentées, le D^r de Marval lève la séance à 6 heures du soir.

C. C. (Lausanne).

Vente de matériel à prix réduit aux sociétés de samaritains et aux sections de la Société militaire sanitaire suisse

Des modifications dans la composition du matériel des troupes du Service de santé nous permettent de mettre en vente du matériel d'ordonnance devenu superflu. Il s'agit spécialement de compresses et de linges triangulaires dans les trois formats habituels. Ce matériel est neuf, les compresses et les triangles sont emballés sous papier-parchemin par 3 et 5 pièces.

Comme ce matériel-là est fréquemment employé par les sociétés de samaritains

lors d'exercices, nous avons pensé bien faire de nous réserver un grand nombre de ces objets que nous mettons à la disposition des sections (mais non pas de particuliers!) à des prix extrêmement réduits.

Le matériel sera expédié par colis postaux, mais seulement de la composition suivante :

- 20 grands triangles,
- 50 triangles moyens,
- 20 petits triangles,